

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25016</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 17 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 11 février 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Bérandère BAZANTAY	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Florence BAZZOLI	Bruno COTHOUIS	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU	Constance MACKOW	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, pouvoir à Constance MACKOW
Rodolph THIBAudeau	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

**Secrétaire de séance :** Bruno BODIN, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services  
Thierry NOMBALAY, Directeur du service financier



**Commune déléguée de Beaulieu sous Bressuire : dénomination de voie – lieu dit « les Noues »**

Arnaud PRINTEMPS présente le dossier.

Les riverains du lieu-dit « les Noues » de Beaulieu sous Bressuire ont adressé un courrier signé de tous en janvier 2024, au Maire délégué, demandant une révision de leur adresse.

Effectivement, il existe des problèmes d'adressage, de livraison de colis et il leur arrive parfois de ne pas être trouvé par les GPS.

Nous leur avons proposé de dénommer la voie qui mène au lieu-dit sans utiliser « Les Noues » car il existe des doublons.

Après différents échanges avec le Maire délégué de Beaulieu sous Bressuire, les riverains ont décidé de dénommer la voie qui mène au lieu-dit « chemin des Noues de Beaulieu » et de numéroter les habitations et les bâtiments.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la dénomination suivante : Chemin des Noues de Beaulieu
- **DE VALIDER** la numérotation des habitations

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20250221-DG\_DEL\_2025\_016-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2025  
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 FEV. 2025**